

MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2026/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 6 février 2025

Date de la convocation : 2/02/2026
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 11

Date d'affichage : 2/02/2026
 Nombre de présents : 11
 Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-six et le six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA,

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Magalie BILHAC, Estelle BONNIOL, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : RAPPORT 2024 DU DELEGATAIRE - SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT

EXPOSE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L224-5 et suivants, et D2224-3 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2025 ;

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 les compétences en matière d'eau et d'assainissement sur la commune de Péret,

À ce titre, la Communauté de communes du Clermontais a été destinataire des Rapports Annuels du Délégué Pérotoise des Eaux relatifs à l'année 2024.

Considérant que le second alinéa de l'article D2224-3 du CGCT prévoit que : « Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. »

Considérant l'exposé du rapporteur ;

DELIBERE

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports annuels du délégué Pérotoise des Eaux pour l'année 2024.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL

Date de transmission de l'acte: 09/02/2026

Date de réception de l'AR: 09/02/2026

034-213401979-DE_2026_005-DE

A G E D I